### ARRETE DU PRESIDENT



## **ARRETE N°2024.00008**

# DÉLÉGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE À MADAME RAMONA GONZALEZ-GRAIL 19ÈME VICE-PRÉSIDENTE

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU les articles L 5211-9 et L5211-10 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Métropolitain du 07 juillet 2020 portant élection de Monsieur Gaël PERDRIAU en tant que Président de la Métropole,

VU la délibération du Conseil de Métropolitain du 07 juillet 2020 fixant la composition du Bureau de Saint-Etienne Métropole et portant le nombre de Vice-Présidents à 19,

VU le courrier de Monsieur Le Préfet de la Loire en date du 10 octobre 2023, acceptant la démission de Monsieur Hervé REYNAUD de son poste de 1<sup>er</sup> Vice-Président,

VU le courrier de Monsieur Le Préfet de la Loire en date du 10 novembre 2023, acceptant la démission de Madame Delphine JUSSELME de son poste de 17ème Vice-Présidente,

VU la délibération en date du 07 décembre 2023 portant élection de Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL en tant que 19ème Vice-Présidente,

CONSIDERANT que pour le fonctionnement de la collectivité, il convient de confier à Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL la charge des Politiques d'insertion par l'économie et l'emploi,

## <u>ARRETE</u>

#### **ARTICLE 1**

Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL, 19ème Vice-Présidente, est chargée des fonctions suivantes :

- Politiques d'insertion par l'économie et emploi (PLIE, programme STEF...)

Cette délégation de fonctions entraıne délégation de signature pour tous les documents et correspondances se rapportant aux domaines définis à l'alinéa précédent.

#### **ARTICLE 2**

L'ensemble des pouvoirs délégués à Madame Ramona GONZALEZ-GRAIL est exercé sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président.

Ces délégations de fonctions et de signature sont permanentes. Elles demeurent valables tant qu'elles ne sont pas rapportées et dans la limite de la durée de son mandat.

**RECU EN PREFECTURE** 

Le 18 janvier 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99 AR-042-244200770-20240116-A202400008I0

Date de mise en ligne : 18 janvier 2024

# **ARTICLE 3**

Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Etienne Métropole est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- notifié à l'intéressée,
- notifié à Monsieur le Préfet de la Loire,
- notifié à Monsieur le Trésorier Municipal.

Fait à Saint-Etienne, le 18/01/2024

Reçu notification Le

Le Président,